



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 6 juillet 2021

PROTECTION DES CONSOMMATEURS : RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Le département du Pas-de-Calais, classé département très touristique, accueille chaque année sur son littoral et en zone rurale un grand nombre de vacanciers, notamment étrangers.

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais (DDPP62) **effectue dorénavant des contrôles, dans le secteur du tourisme, tout au long de l'année et non plus, comme cela se faisait dans le cadre de l'Opération Ministérielle vacances (OIV), de juin à septembre.** Cette mesure permet de s'adapter à l'évolution du tourisme en France, orienté, depuis la pandémie de 2020, vers un tourisme local et des séjours de plus courte durée étalés sur l'ensemble de l'année.

La période estivale continue cependant de constituer un temps fort de la consommation et du tourisme. **Des programmes de contrôle et de prévention seront mis en œuvre, sous l'autorité du préfet, par les services de l'État.** Ils auront pour but :

- de s'assurer de la loyauté des transactions et de l'information préalable du consommateur,
- de l'absence de clauses abusives dans les contrats,
- de la sécurité et la qualité des produits alimentaires et non-alimentaires,
- de la sécurité des activités sportives et de loisirs,
- du respect de la concurrence,
- de la détection des contrefaçons,
- de la réglementation du travail,
- ou encore du respect de la protection animale.

La zone côtière fera l'objet d'une vigilance renforcée en raison des activités liées au tourisme estival qui y sont particulièrement développées.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Cette année, quatre thématiques de prévention et de contrôle sont retenues comme priorités au niveau national :

- l'hébergement touristique,
- les activités et produits liés au bien-être et aux loisirs,
- les marchés de plein air,
- la restauration et les denrées alimentaires,

Pour en savoir plus :

- Un « Guide des vacances », réalisé par la DGCCRF et délivrant des conseils pratiques et utiles aux consommateurs en vacances, est disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>
- Un numéro de contact a également été mis en place afin d'aider le consommateur à obtenir des réponses : 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé)
- Une rubrique d'aide, à destination des personnes souhaitant voyager avec un animal de compagnie, est disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-developpement-rural/La-sante-et-la-protection-animale/Animaux-de-compagnie>